

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 29 octobre 2021

Date de convocation : 23/10/2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents excusés : 4

Le vendredi 29 octobre 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Claude CURIE, Rémi JEANNINGROS, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoit LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL), Yves GAMELON (procuration à Claude CURIE), Bernard WOZNY (procuration à Patrick CHANUSSOT).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire, afin de valider l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Loue-Lison, à la demande du Préfet du Doubs. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er octobre 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 1er octobre 2021.

2°) – Point sur les comptes administratifs communaux, eau et assainissement en fonctionnement et investissement arrêtés au 15 octobre 2021

M. le Maire fait un point sur les finances de la commune, il présente et commente les comparatifs des budgets : communal, eau et assainissement arrêté au 15 octobre.

3°) – Point sur le programme d'investissements 2021 pour les budgets communal, eau et assainissement

M. le Maire présente et commente le tableau de suivi des investissements prévisionnels 2021.

4°) – Délibération pour décision modificative afin de régulariser le budget d'eau, au compte 1641 (Emprunts en euros) en investissement et au compte 020 (dépenses imprévues) en fonctionnement

M. le Maire informe le conseil que sur le budget eau, il convient de prendre une décision modificative comptable afin d'abonder la somme prévisionnelle de 499,80 euros

supplémentaire, cette opération permet de régler la dernière échéance du prêt au Crédit Agricole. En conséquence, il convient de prendre au compte 020 (dépenses imprévues) en fonctionnement, la somme de 499,80 euros et de l'affecter au compte 1641 (emprunt en euros) en investissement. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération pour remboursement de 2 factures des frais d'autoroute d'APRR du 20/10/2021 de 14,90 euros et 13,60 euros et le remboursement de la facture du Restaurant The Grill House de Feurs (42110) de 102,80 euros

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de se faire rembourser 3 factures de frais, suite au déplacement effectué le mercredi 20 octobre à Feurs chez « Les Halles Foréziennes », concernant l'achat de 3 mobil homes d'occasion. Il y a 2 factures « A.P.P.R » relatives aux frais de péage d'autoroute pour les montants de 14,90 euros et 13,60 euros. Il y a également la facture de « The Grill House » de Feurs pour un montant de 102,80 euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6°) – Présentation et vote du devis pour l'achat de 3 Mobil-homes retenus lors de notre visite du 20/10/2021 à « les Halles Foréziennes de FEURS (42)

M. le Maire présente et commente au conseil le devis « Les Halles Foréziennes » de Feurs (42), pour l'achat de 3 mobil homes d'occasion. Il rappelle que lors de l'élaboration du budget communal pour cette opération, nous avons voté un budget de 30 000,00 euros. Or les mobil homes retenus lors de notre déplacement sont d'une valeur supérieure, soit :

- Mobil home IRM : 10 333,00 euros HT
- Mobil home Trigano : 12 000,00 euros HT
- Mobil home Rapidhome : 10 833,00 euros HT

Total HT : 33 166,66 euros, **Total TTC : 39 800,00 euros**

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Proposition de vente d'un terrain appartenant à M. EME Jean de 3 hectares, lieu-dit « Châteauneuf », section A906)

M. le Maire informe le conseil que M. EME Jean a adressé un courrier à la mairie concernant la proposition de vente d'une parcelle de terrain, section A 906 situé au lieu-dit « Châteauneuf » d'une contenance d'environ 3 hectares. Il propose d'échanger cette parcelle contre 20 ares de terrain viabilisé appartenant à la commune au lieu-dit « Les Grandes Chenevières ». Après un tour de table, M. le Maire précise que cette parcelle se situe en zone « Natura 2000 » elle est également dans le secteur géré par le Conservatoire des espaces naturels et l'association foncière et pastorale, de plus, c'est un site historique.

M. CHANUSSOT Patrick se propose de gérer le dossier et de rencontrer M. EME Jean, afin de discuter sur ses propositions évoquées. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents concernant la proposition de M. CHANUSSOT Patrick.

8°) – Proposition d'achat de terrain par M. MAIROT Denis, au lieu-dit « Les Grandes Chenevières », section AE 182

M. le Maire informe le conseil que M. MAIROT Denis a adressé un courrier, dans lequel, il souhaite se rendre acquéreur d'une partie de la parcelle AE 182 que la commune est en cours d'échange avec M. DUBOIS Daniel, celle-ci est située « Aux Petites Combes » contigue à sa propriété. Il précise que dans ce secteur, la commune depuis des années achète les parcelles, afin de constituer une réserve foncière, pour le futur projet d'extension

du lotissement actuel des Grandes Genévrières. De Plus, la transaction avec M. DUBOIS Daniel est loin d'être conclue. Après un tour de table, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande à l'unanimité des membres présents.

9°) – Cérémonie du « 11 novembre 2021 » cette manifestation sera l'occasion de fêter le centenaire de la construction du monument aux morts de la « Grande Guerre »

M. le Maire informe le conseil que la cérémonie du « 11 Novembre », sera cette année l'occasion de fêter le centenaire de la construction du monument aux morts de la « Grande Guerre ». L'organisation se fera en partenariat avec les anciens combattants, le Club Tourisme et Loisirs et la chorale « l'Allée des Cerisiers » qui chantera la « Marseillaise » et à l'issue de la cérémonie, il y aura un pot de l'amitié offert par les anciens combattants.

10°) – Information sur le chantier de rénovation de la Salle des Fêtes

M. le maire nous informe sur l'avancée du chantier de rénovation de la Salle des Fêtes, le procédé de chauffage de l'ensemble du bâtiment retenu est un procédé utilisant le principe de l'aqua thermie, énergie propre et renouvelable. Pour valider ce système, nous avons d'ores et déjà réalisé 2 puits de forage à une profondeur de 11 mètres à proximité de la salle des fêtes. Les travaux vont commencer courant décembre et une réunion de coordination aura lieu le 9 novembre avec l'architecte et la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du programme « EFFILOGIS ».

11°) – Délibération pour valider l'attribution de compensation versée par la Communauté de Commune Loue-Lison

M. le Maire indique à l'Assemblée que même dans le cas d'absence de transfert de compétences en 2021, la CCLL a obligation d'adopter les attributions de compensation définitives 2021 et leurs modalités de répartition.

Afin d'aider à préparer le budget, chaque commune a reçu avant le 15 février, un courrier individuel l'informant du montant de son AC provisoire 2021 concordant avec la délibération du conseil communautaire du 21 janvier 2021. Le Conseil, VOTE, accepte de :

➤ Valider l'attribution de compensation définitive 2021 détaillées ci-dessous

➤ Autoriser le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires au traitement de ce dossier

TOTAL ATTRIBUTION DE COMPENSATION POSITIVE

L'AC positive constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté de Communes Loue-Lison vers la commune membre, représente : **63 988.00 €**. La CCLL émettra un mandat au 739 211 et la commune émettra un titre et percevra cette recette au 73 211.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.
accord.

Questions diverses :

- M. le maire informe le conseil que l'Association « Ornans-Véhicule Historiques et Miniatures » organisera le samedi 20 août 2022 de 10h à 18h, la première Ronde Historique qui se déroule au départ de Vuillafans pour rejoindre la commune d'Echevannes (cette manifestation aura lieu chaque année).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

| | | | | |
|-------------------------|--------------------|-------------------------|------------------------------|---------------|
| BOESINGER Anne-Lise | BOUVERET Céline | CHANUSSOT Patrick | CRETIN-GUTH Marie-Thérèse | CURIE Claude |
| DOLE Benjamin | GAMELON Yves | HOUSER Michelle | JEANNINGROS Rémi | KIBLER Alain |
| LAMBERT Jean- Benoît | MEREL Stéphane | PERRET-GENTIL Sylvie | THOURIN Olivier | WOZNY Bernard |